

**Zeitschrift:** Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =  
Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

**Band:** 9 (1991)

**Artikel:** Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19ème siècle

**Autor:** Jost, Hans Ulrich

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-871651>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

HANS ULRICH JOST

## Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19<sup>ème</sup> siècle

### *A propos de la notion de «sociabilité»*

La thématique telle qu'elle a été libellée pour le colloque de la SSHES de 1990 est sans doute multiple, voire un peu floue. Pourtant, avec la notion de «sociabilité» – qui se trouve au centre des démarches proposées – nous rejoignons un champ d'études bien reconnu par l'historiographie contemporaine. A la question «La sociabilité est-elle objet d'histoire?», Maurice Agulhon répond par un Oui sans équivoque.<sup>1</sup> Cependant, il concède en même temps que le concept désigné par ce terme est contesté. En effet, en dépit d'un grand nombre d'études présentées sous le titre de sociabilité, les débats concernant la définition conceptuelle de l'objet n'ont toujours pas débouché sur des résultats décisifs. Sans vouloir proposer une réflexion trop étendue à ce propos, il convient cependant de soulever quelques aspects qui permettent de mieux cerner ce que recouvre le terme de «sociabilité».

La notion de «sociabilité» ou en anglais, de «sociability», date de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. «Geselligkeit», l'homologue plus ou moins approprié de sociabilité, appartient également à la tradition de langue allemande. Dans ses différentes apparitions historiques, le terme exprime une qualité spécifique du comportement social des hommes (et des femmes?). Le dénominateur commun de la définition de la sociabilité, tel qu'on le retrouve actuellement dans les recherches historiques, ne déborde pas beaucoup cette définition primitive. Sociabilité signifie ainsi une faculté humaine à vivre intensément des rapports publics. Quant à l'interrogation mise entre parenthèse à propos des femmes, elle signale un premier problème. Car si la sociabilité est définie en tant que «rapports publics» elle ne laisse que peu d'espace à la présence des femmes. Ce qui, du point de vue de l'histoire sociale est tout à fait insatisfaisant. Je reviendrai donc plus loin sur cette question.

La brève définition proposée correspond par ailleurs parfaitement aux interprétations qu'on trouve dans l'histoire de la sociabilité même. Ainsi, dans le procès verbal de la Société d'émulation de Vevey du 30 janvier 1804, un passage

fort intéressant relève ce problème. Un membre de la société mentionnée commente la notion de sociabilité en précisant entre autres: «La sociabilité est cette heureuse disposition qui nous porte par bienveillance pour nos semblables à tout ce qui peut resserrer nos liens avec eux, en contribuant avec zèle à l'avantage commun, et en lui sacrifiant, même dans l'occasion, notre intérêt particulier.»<sup>2</sup>

Les membres de la société veveysanne ont alors tenté de mieux comprendre cette sociabilité et ont amorcé un long débat. Pourtant, ils ont été contraints de conclure qu'une définition précise pose des difficultés insurmontables. En conséquence, le procès verbal se termine par les propos suivants: «La Sociabilité – l'avantage commun & qui par le perfectionnement des lumières & des connaissances nous porte à sacrifier même dans l'occasion notre intérêt particulier à l'intérêt général. En appuyant cette idée, l'on a envisagé la sociabilité comme un instinct perfectible de société qui développé autant qu'il pourrait l'être assènerait, sans doute, ce beau résultat.»<sup>3</sup>

Mais, se référer uniquement aux aspects les plus généraux de la définition – vivre intensément des rapports sociaux –, comporte le risque de dissoudre la notion de sociabilité dans un concept sociologique très flou. En effet, la sociabilité pourrait se trouver alors confondue avec n'importe quelle forme d'interactions individuelles dans la vie quotidienne, incluant aussi bien les relations privées que les rencontres contingentes et aléatoires. Si l'on veut éviter de noyer le terme dans un flou conceptuel, il est donc nécessaire de porter une attention particulière à définir des limites au concept. Dans ce sens, il me semble que la définition de la sociabilité ne devrait pas inclure l'ensemble des interactivités communicationnelles propres aux structures anthropologiques. Car la sociabilité, pour autant que l'on tienne à ce que le terme soit opérationnel en tant que concept historique, doit maintenir un lien clair avec son lieu d'origine. Concrètement, je vois au moins deux aspects qui connotent la notion. Premièrement, la sociabilité se présente en tant que phénomène qui établit un rapport particulier avec l'espace public. Vue dans la perspective historique des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, on constate même que la sociabilité apparaît comme élément clé de la constitution de l'espace public bourgeois. Deuxièmement, la sociabilité porte sur une forme d'interactions ou de communications intenses, qui engendrent un certain nombre de codes partagés par les participants. En d'autres termes, la sociabilité est reliée à un minimum de structures sociales explicites et ordonnées. Par ailleurs, sans vouloir introduire ici déjà le critère de finalité sociale – qui se dégage par exemple clairement dans la source citée plus haut –, il faut relever que ce dernier s'impose de manière impérative lorsqu'on observe la partie centrale de la sociabilité, à savoir les faits associatifs.

Ceci dit, les faits associatifs nous ouvrent, quant à eux, l'autre domaine central de la sociabilité. A ce propos, force est de souligner la bipolarité spécifique du concept de sociabilité: d'une part, la sociabilité dite «informelle» telle qu'elle apparaît dans la définition large du terme et, d'autre part, les faits associatifs tels que nous pouvons concrètement les observer. Cette dernière notion – il s'agit en quelque sorte d'un rapprochement du mot allemand «Vereinswesen» – n'est peut-être pas très heureuse du point de vue linguistique. Mais l'autre homologue français de «Vereinswesen», l'associationnisme, n'est que rarement utilisé dans l'historiographie. Pourtant, une autre langue latine, l'italien, a bel et bien adopté le terme de «associazionismo».<sup>4</sup>

Quant à l'étude des faits associatifs, elle ajoute au concept de sociabilité quelques dimensions spécifiques. Etant donné que le phénomène des associations se manifeste en large partie durant la phase d'avènement et d'épanouissement de la société bourgeoise, la sociabilité est investie d'une connotation temporelle précise. Dans ce cadre, elle devient un domaine particulier recouvrant une longue période qui va du milieu du 18<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle. Il n'est donc pas dû au hasard si un nombre d'études important s'inscrit dans une double perspective qui confond l'histoire des faits associatifs avec celle de la société bourgeoise.<sup>5</sup>

Cette focalisation, qui porte à la fois sur les associations et la constitution de la société bourgeoise, donne sans aucun doute à l'histoire de la sociabilité un cadre conceptuel pertinent. Mais elle comporte en soi le risque d'omettre quelques aspects importants de l'histoire sociale comme, par exemple, d'exclure le monde ouvrier ou, comme on l'a déjà signalé, la sociabilité féminine. En effet, en ce qui concerne plus précisément cette dernière, qui fait actuellement l'objet de plusieurs recherches, il faut noter que l'espace public bourgeois se caractérise justement par une présence dominante des hommes, les femmes étant majoritairement consignées dans un domaine propre: l'espace privé. L'histoire des faits associatifs renforce donc ce type d'exclusion dans la mesure où les associations, ces piliers de l'espace public bourgeois sont, en règle générale, la chasse gardée des hommes. Ce fait a déjà été souligné par Maurice Agulhon qui conclut à propos des femmes: «Leur sociabilité était par excellence celle, diffuse, des salons et des visites privées, voire de la place publique, autour du lavoir ou de la fontaine.»<sup>6</sup>

Il est indéniable que la sociabilité féminine, à savoir le rôle joué par les femmes dans l'espace public ainsi que leurs activités dans le cadre des faits associatifs, n'ont pas encore trouvé une appréciation satisfaisante. Heidi Witzig et Elisabeth Joris ont le grand mérite de nous proposer un modèle particulier et intéressant de sociabilité féminine. Cependant, celle-ci se constitue largement dans le cadre des relations privées, ce qui nous invite à réfléchir sur la notion même d'«espace

public» en tant qu'élément central du concept de sociabilité. Par ailleurs, l'envergure de la sociabilité féminine en Suisse ressort fort bien de l'étude fondamentale de Beatrix Mesmer.<sup>7</sup>

### *Les faits associatifs*

Nous avons vu que le concept de sociabilité, multiple et vaste dans son application, ne se prête pas facilement à une définition. L'associationnisme par contre, formant une part importante de la sociabilité, porte sur un objet historique plus clair. En effet les sociétés, avec leurs structures formelles et leurs statuts constitutifs, se définissent presque d'elles-mêmes. Ainsi, une association réunit de manière régulière un groupe de personnes qui poursuit un but commun. A cette simple définition de base s'ajoutent souvent d'autres critères comme, par exemple, la libre participation, l'égalité entre les sociétaires ou l'intérêt général de l'activité. La définition d'un but ou, en d'autres termes, de la finalité de l'association s'est imposée comme critère principal permettant l'identification et la classification des différentes formes de sociétés -et dans ce recueil, Peter Keiser reprend la même démarche pour son analyse du caractère de l'association. La classification reste sans doute un moyen indispensable pour appréhender la multitude des sociétés, et je proposerai également une approche sous cet angle des sociétés de la Suisse du 19<sup>ème</sup> siècle. Mais avant de passer à cette analyse, il reste encore à discuter quelques questions concernant le rôle et le caractère des associations par rapport aux différents domaines historiques.

Comme je l'ai déjà mentionné, les faits associatifs appartiennent fondamentalement à la formation de l'espace public bourgeois. Sous l'Ancien régime, les premières sociétés apparaissaient souvent comme porteuses des idées nouvelles issues du discours politique et social du siècle des Lumières. Il n'est donc guère étonnant que les sociétés jouent, par la suite, un rôle important non seulement dans l'avènement de la classe bourgeoise, mais aussi dans les débats et luttes politiques du libéralisme. Dans ce cadre, même les sociétés dites de caractère «non-politique» – les sociétés scientifiques et culturelles par exemple- interviennent implicitement dans la formation de la nouvelle société civile et politique.<sup>8</sup> Cependant, la fonction politique des associations va encore plus loin. Avec la mise en place de l'Etat moderne, les sociétés assument une fonction de grande importance. En effet, elles forment le relais entre le citoyen et l'administration politique, entre l'individu et l'Etat. A mon avis, le fonctionnement de l'appareil politique du 19<sup>ème</sup> siècle porte essentiellement sur l'existence et le dynamisme

des associations.<sup>9</sup> Philipp Anton von Segesser, observateur très attentif de ces phénomènes – il était l'un des leaders des Catholiques-conservateurs du premier Conseil national de 1848 –, nous donne une appréciation critique et fort lucide de ce rôle des sociétés dans la politique helvétique: «Es ist eine eigenthümliche Krankheit des Vereinswesens in der Schweiz, dass die Vereine sich berufen fühlen, zu allem Möglichen die Initiative zu ergreifen, was organisch der Volksvertretung zusteht. Es entsteht hieraus vielfach ein abnormer Zustand. Die Vereine setzen sich an die Stelle des Volkes, wozu sie keinen Beruf haben, und die Behörden glauben den Äusserungen von Vereinen grössere Bedeutung beilegen zu sollen, als denjenigen einer gleichen Zahl Bürger, welche nicht Mitglieder eines Vereins sind.»<sup>10</sup>

Au cours de la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, ce rôle politique des associations ne cesse de gagner en envergure. La complexité croissante du système économique et l'interventionnisme de l'Etat exigent des institutions capables de compléter et d'assister les administrations. Dans le cadre d'une telle collaboration, les sociétés – et en particulier les associations faitières économiques- vont acquérir le statut d'institutions para-étatiques.<sup>11</sup>

Si j'ai mentionné ici quelques-uns des aspects particuliers de l'histoire des faits associatifs, c'est pour mettre en évidence l'enjeu représenté par les interdépendances qui lient les sociétés à la politique, à l'économie et à l'Etat. Dans une perspective semblable, on peut inscrire encore d'autres corrélations, moins évidentes, qui rapprochent les faits associatifs de l'histoire sociale ou économique. Par exemple, on peut se poser la question de savoir dans quelle mesure l'avènement des sociétés sportives est corroboré par le degré d'industrialisation? Et comment se situent, par rapport au processus de modernisation sociale, les associations professionnelles vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, associations souvent investies d'un esprit corporatiste marqué? Ou encore, comment évaluer le poids des sociétés de secours mutuel dans la formation de l'«Etat providence»?

Ces quelques questions – la liste n'est de loin pas exhaustive – nous montrent de quelle manière la structure associative se répercute dans l'histoire sociale et politique. Afin de profiter véritablement de l'histoire des mouvements associatifs, il serait utile de construire un système des interdépendances les plus importantes et de faire des comparaisons systématiques sur le plan des régions, des pays et des nations.

Par ailleurs, l'analyse de la structure associative se prête fort bien pour cerner le caractère social et politique d'une région, démarche qui porte implicitement sur l'hypothèse que les faits associatifs témoignent du niveau de la culture politique d'un pays. Dans ce sens, un juriste et philosophe libéral français prétendait sans

équivoque en 1833: «La cause de la démocratie n'est autre que celle de la sociabilité même.»<sup>12</sup> En Suisse, le futur Conseiller fédéral Ruchonnet exprime un peu plus tard un avis semblable: «L'existence de ces sociétés indépendantes de l'État, et qui toutes, cependant, quel que soit leur champ de travail, concourent au bien public, est l'un des caractères les plus intéressants de la vie républicaine, dans laquelle la nation sait trouver en elle-même l'inspiration et l'initiative, sans les attendre de son gouvernement.»<sup>13</sup>

Ce genre d'équation se retrouve aujourd'hui dans un grand nombre d'études. En guise d'exemple, j'aimerais citer une recherche fort intéressante sur la sociabilité dans la province italienne de la Romagna. Son auteur retrace avec beaucoup de pertinence les interdépendances multiples entre sociabilité informelle, structure associative et vie politique.<sup>14</sup> Quant à sa conclusion, elle rejoint l'une de nos hypothèses de départ, à savoir qu'il existe un lien étroit entre le degré de politisation et la densité de la vie associative.

Par ailleurs, si l'on veut tenter une comparaison des structures associatives régionales, force est de tenir compte de critères spécifiques comme par exemple la religion, l'opposition ville-campagne, le niveau économique (industrie-agriculture), le poids du secteur tertiaire et des réseaux de communication. Mais il faut dire qu'en dépit du grand nombre d'études régionales existantes, nous ne disposons toujours pas d'analyses systématiques qui permettent de mesurer l'influence respective de ces différents critères sur la structure et les mouvements associatifs.

Analyser la structure associative du 19<sup>ème</sup> siècle, c'est aussi prendre en compte les changements profonds que subit l'espace public bourgeois.<sup>15</sup> Au début de l'avènement de la société bourgeoise, la sociabilité servait largement au développement du raisonnement critique. Et l'activité dans le cadre des sociétés fut comprise en tant qu'émulation d'un intérêt général embrassant l'ensemble des citoyens. Cet idéalisme apparaissait encore en 1833 dans une lettre de Philippe Albert Stapfer à La Harpe:<sup>16</sup>

«Tout ce que nous pouvons espérer d'obtenir dans l'intérêt général, c'est l'accroissement de l'union morale entre les peuplades suisses par des associations libres et multiples de citoyens de tous les cantons dans des vues de science, d'art, d'industrie, de bienfaisance etc.»

Il est vrai qu'un concept associatif portant sur l'étude de l'espace public tel que l'a décrit Habermas n'est qu'un modèle abstrait et hautement idéalisé. Pourtant, afin de mieux comprendre l'importance des transformations sociales qui interviennent au cours du 19<sup>ème</sup> siècle et qui vont restructurer profondément la vie associative, il est nécessaire de partir d'une image, certes idéalisée, mais exprimant au mieux

les principaux objectifs et valeurs du début de cette évolution. En effet, la transformation ou la décomposition de l'espace public a eu un impact considérable sur le caractère des sociétés. La structure associative peut se modifier, par exemple, d'un lieu de raisonnement critique censé favoriser l'émancipation individuelle, en cadre contraignant qui relaie les objectifs d'une société coercitive et d'un Etat autoritaire. Résumons rapidement les faits les plus importants de ces changements:

1) L'interventionnisme croissant de l'Etat

convertit une grande partie des sociétés en établissements para-étatiques comme, par exemple, des sociétés économiques – telle l'Union suisse du commerce et de l'industrie – qui se chargent des travaux de statistiques et de l'élaboration de la politique douanière.

2) La défense partisane et égoïste des intérêts privés s'impose de plus en plus en tant que but principal des associations. Celles-ci tentent tout d'abord d'imposer leur influence au monde politique. Puis, avec l'introduction de subventions étatiques, elles entrent dans un rapport de clientélisme avec le système politique.

3) Le secours mutuel, à l'origine un point programmatique important dans le concept bourgeois de politique sociale, se transforme en une énorme structure de sociétés d'assurances et constitue, étroitement adossé au pouvoir politique, la base de l'«Etat providence».<sup>17</sup>

4) L'avènement de la culture de masse et d'une production culturelle capitaliste transforme peu à peu les sociétés en lieux de marché et de consommation. C'est le cas par exemple de la Société suisse des Beaux-arts qui devient un organe important pour le marché des tableaux.

### *La structure associative en Suisse*

Tout en me référant aux quelques approches théoriques présentées dans les deux premiers chapitres, je me propose maintenant d'esquisser quelques grands traits du mouvement associatif de la Suisse du 19<sup>ème</sup> siècle, tout en élargissant parfois la période en amont (1750), ou en aval (1914). En ce qui concerne le 18<sup>ème</sup> siècle, il convient de signaler d'emblée les études de U. Im Hof, F. de Capitani et E. Erne, qui se sont avérées d'une grande utilité pour mes propres travaux.<sup>18</sup>

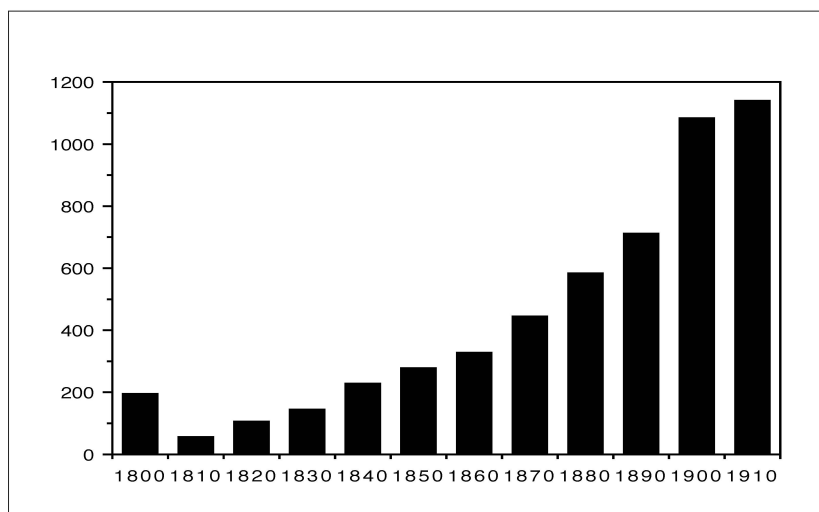
L'exposé qui suit porte sur une recherche accomplie il y a quelques années déjà, dans le cadre d'un projet du Fonds national de la recherche scientifique. En premier lieu, nous avons élaboré une base de données de quelques 5500 fiches. Ces dernières ont été établies à partir d'un recensement déposé à la Bibliothèque

nationale – dont le point de départ fut une enquête statistique commandée par la Confédération et présentée à l'Exposition internationale de Vienne en 1873.<sup>19</sup> Le fichier primitif lui-même est loin d'être exhaustif et, de surcroît, il a été constitué sans critères systématiques. Toutefois, il reflète d'une certaine manière les grandes tendances de l'évolution générale, et il permet ainsi de se faire une première image de la structure associative de la Suisse. En outre, il s'est avéré très utile pour identifier les différents genres de sociétés existants. A ce propos, il faut mentionner que nous avons été surpris par leur grande variété qui touche presque tous les domaines de la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. Par ailleurs, on y a parfois découvert certains types de sociétés qui, par la suite, sont tombées dans l'oubli.

En ventilant ces sociétés par rapport à l'organisation spatiale et politique de la Suisse, nous avons pu mesurer ces données avec les résultats d'enquêtes plus fouillées que nous avons effectuées dans certaines villes comme Vevey, Lausanne, Berne, Berthoud et Zurich. Moyennant la compilation des fichiers des archives et des bibliothèques locales, ainsi que des annuaires d'adresses et des listes d'associations particulières, nous avons été en mesure de mieux reconstituer la totalité des sociétés dans quelques lieux particuliers. Ces informations locales, plus riches, donnaient par la même occasion un tableau nuancé concernant, d'une part, les différents profils des sociétés et, d'autre part, leurs buts et leurs activités. Dans un deuxième temps, ces divers recensements locaux ont été utilisés pour vérifier la validité de la structure associative telle qu'elle se manifeste dans le fichier central. Et là aussi, la variété et les différents types de sociétés apparaissaient de manière plus affinée.

Ces deux démarches ont donc abouti à plusieurs types de recensements portant sur le même lieu. En comparant ces données, il a été possible d'évaluer approximativement le facteur numérique avec lequel il fallait corriger les chiffres du fichier central. C'est dans ce contexte que nous avons osé avancer des estimations sur le nombre total des sociétés existantes. Je me borne à relever ici le chiffre respectif à la période de 1900, alors que la population suisse avait atteint le chiffre de 3,3 millions d'habitants. A ce moment, il faut compter avec au moins 30'000 associations et sociétés – et ce chiffre ne tient pas tout à fait compte de toutes les petites organisations ou sous-sections des grandes sociétés qui se sont installées sur le plan local inférieur.

*Nombre de sociétés fondées par décennie (chiffres du fichier de base, sans extrapolation)*



On peut constater que sur l'ensemble de la période définie, ces multiples sociétés sont réparties de manière très déséquilibrée. Le graphique nous indique les chiffres relatifs aux créations d'associations par décennie. La première barre totalise toutes les sociétés en place à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, tandis que la dernière barre enregistre encore les fondations juste avant la Première guerre mondiale. Le premier résultat qui frappe, c'est l'apogée extraordinaire du nombre de fondations à la fin du siècle. En partageant le siècle en son milieu – ce qui est aussi intéressant du point de vue de l'histoire politique, puisque l'Etat moderne, la Confédération suisse, n'a été constitué qu'en 1848 – on voit se dessiner une distribution peu équivoque. Seul un sixième des sociétés a été fondé avant le milieu du siècle. Par contre, la moitié des fondations a eu lieu après 1880 seulement, c'est-à-dire tout à la fin de la période étudiée.

Il est vrai que, dans cette analyse, on doit tenir compte du facteur temporel. Car la fin du siècle est certainement mieux documentée que sa première partie. En effet, dans la première moitié du siècle, vu la structure encore peu cohérente du système politique helvétique, les informations au sujet de la vie sociale régionale n'arrivaient qu'aléatoirement à Berne. De surcroît, au début de cette nouvelle sociabilité, la vie de nombreuses associations fut souvent de courte durée et n'a

laissé que peu de traces écrites. Ces faits se confirment par ailleurs lorsqu'on analyse la documentation des archives des petites localités qui s'avère, pour le début du siècle, nettement plus riche que les parties correspondantes du fichier de la Bibliothèque nationale. Ainsi, à Vevey, les sociétés créées avant 1850 représentent un cinquième du total, tandis que le nombre des fondations après 1880 atteint presque les 50%. La différence avec les résultats retenus du fichier central n'est cependant pas assez significative pour qu'une correction fondamentale s'impose.

Sans vouloir inutilement abuser de cette enquête statistique, il convient de jeter encore un bref regard sur la répartition spatiale des faits associatifs. Dans ce cadre, les grandes villes comme Bâle, Zurich et Genève – qui comptent en 1850 entre 20'000 et 30'000 et autour de 1900 plus de 100'000 habitants – se présentent comme de véritables créneaux de la sociabilité organisée. Le nombre de sociétés par personne semble être de trois, voire de cinq fois plus élevé que celui des régions essentiellement agricoles. Cependant, il faut une nouvelle fois relativiser ces données, car elles sont déformées par la composition même du fichier. En effet, les villes, et notamment les capitales des cantons, y sont beaucoup mieux représentées que les villages et la campagne. La répartition spatiale comporte, par ailleurs, quelques constantes très caractéristiques. L'une d'elles relève de la différence quantitative entre les régions catholiques et protestantes. Durant toutes les phases de la période observée et calculées en fonction du chiffre de la population globale, les associations créées par les protestants sont environ deux fois plus nombreuses que celles constituées par les catholiques. Mais il est vrai que ce résultat est accentué par le fait que la population catholique vit en grande partie dans les régions agricoles de la Suisse. Cependant, il convient de relever qu'à l'exception peut-être des études sur le pèlerinage, il existe un déficit certain dans l'historiographie de la sociabilité catholique. Pourtant, les problèmes posés par les mouvements associatifs catholiques sont, comme le montre bien le rapport de F. Genoud dans ce cahier, fort intéressants. Je pense par exemple à une contradiction spécifique et intrinsèque aux faits associatifs catholiques, qui consiste dans le fait que le mouvement associatif est, aux yeux des catholiques, une organisation sociale propre au libéralisme et au radicalisme. Pourtant, dans la lutte contre l'Etat libéral, ils vont mettre en place, avec un succès certain, quelques mouvements associatifs «modernes», comme par exemple la «Piusverein», fondée en 1857. Dans ce contexte, on peut se poser la question de savoir dans quelle mesure et comment les principes hiérarchiques rigides de l'église ont transformé le caractère «démocratique» de la vie associative.<sup>20</sup>

En outre et abstraction faite du facteur religieux, le décalage de la campagne par rapport aux régions urbanisées est indéniablement valable pour l'ensemble du pays. Ainsi par exemple, les grands cantons protestants peu industrialisés, comme Berne ou Vaud, se trouvent clairement en dessous de la moyenne formée par l'ensemble des confédérés protestants. En guise de conclusion, on retiendra que la plus grande partie des sociétés n'apparaît qu'au cours de la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, et que les régions urbanisées, industrialisées et protestantes, sont les plus prolifiques en la matière. Par contre, le critère linguistique n'introduit, quant à lui, aucune distinction significative.

Il est bien entendu évident que la seule histoire quantitative des faits associatifs ne justifierait nullement les efforts faits dans ce domaine de la recherche. L'histoire des mouvements associatifs gagne cependant considérablement en importance, si l'on considère la structure associative en tant que reflet souvent fidèle des sensibilités et des préoccupations de la société dans les différentes phases de son histoire. En effet, le discours public, culturel, politique ou économique, se répercute souvent sous forme de créations de sociétés. En identifiant les personnalités qui initient ces fondations, on peut facilement reconstruire les cercles et les réseaux des différentes élites sociales qui s'investissent dans les domaines spécifiques de la vie sociale, politique ou économique.<sup>21</sup> Et si le système des principales références historiques se composait jusqu'alors essentiellement d'unités telles que l'Etat, la société, l'individu ou l'économie, force est d'y ajouter aujourd'hui le champ constitué par la sociabilité et les faits associatifs. Car l'espace public de la société moderne se révèle hautement structuré par ce domaine. De surcroît, celui-ci fonctionne souvent comme intermédiaire indispensable entre les individus et les institutions de l'Etat et de l'économie moderne. C'est sur la base de tels concepts que l'histoire de la sociabilité trouvera un champ de recherches fructueux. Quant aux quelques données concernant les faits associatifs eux-mêmes, elles sont censées offrir tout simplement un cadre général d'orientation.

#### *Les sociétés dans la formation de l'Etat national*

L'existence de ce grand nombre de sociétés est sans aucun doute liée à la culture politique qui règnait dans l'ancienne Confédération<sup>22</sup> et qui, stimulée par les idées révolutionnaires de la République helvétique, s'est répercutée jusqu'à l'Etat moderne de 1848. En effet, les entraves institutionnelles à l'encontre de la sociabilité ne furent qu'aléatoires et les bourgeois aisés ont très tôt pris le goût des réunions

en groupes et sous forme de cercles. En outre, l'église protestante elle-même favorisait une certaine vie communautaire; elle a stimulé, par exemple, la création de la «collegia musica».<sup>23</sup> Quant aux autorités de l'Ancien Régime, elles se contentaient d'un contrôle de circonstance à l'égard des associations. Et bien que les gouvernements de la Restauration firent à nouveau recours à un système de surveillance plus autoritaire, ils n'empêchèrent nullement que de nombreuses et importantes sociétés voient le jour pendant cette période. En tout cas, en 1823 un journal constatait déjà: «Il n'est peut-être aucun pays où l'on ait autant multiplié ces sociétés si intéressantes par leurs divers objets, mais surtout si importantes par leurs résultats moraux et politiques. La bienfaisance, la science, les arts sont partout encouragés dans ces réunions annuelles.»<sup>24</sup>

Entre 1830 et 1831, un système politique libéral est introduit dans presque la moitié des cantons suisses. Dès lors, la sociabilité organisée ne se heurte quasiment plus à des contraintes institutionnelles. Au contraire, les grands chefs du libéralisme ne cessent de solliciter la création de sociétés, car ils les considèrent comme un moyen très efficace non seulement pour améliorer l'esprit démocratique et le sentiment national, mais aussi pour élever le niveau culturel de la population. Ce qu'on attend des sociétés est clairement expliqué dans une lettre publique, parue dans un journal en 1838: «C'est à cet esprit que nous devons le plus beau progrès dans la culture morale et dans la civilisation, comme dans les branches diverses de la science et de l'art. S'il y a quelque chose de bon et d'utile au pays, ce sont vraiment ces associations.»<sup>25</sup>

Or, il est indéniable qu'un nombre important de sociétés à vocation nationale date des premières décennies du 19<sup>ème</sup> siècle déjà. Elles ont largement préparé le terrain pour les courants politiques et sociaux qui convergeaient vers la fondation de l'Etat national libéral. A la pointe de cette mouvance, on trouve les sociétés estudiantines des «Zofingiens» (1819) et des «Helvétiens» (1832), la Schweizerische Schutzverein (1831) et son successeur, la Nationalverein (1835) – soit les premières grandes organisations qui visaient exclusivement des buts politiques –, et même une société qui s'adresse plus particulièrement aux ouvriers: la «Société du Grütli» (1838). Dans ce cadre, force est de rappeler le rôle «patriotique» des sociétés dites «culturelles» ou «de loisirs», qui s'inscrivent elles aussi dans cette perspective de politique nationale.<sup>26</sup> Les plus importantes sont la Société des artistes (1806), la Société de Musique (1808), la Société d'utilité publique (1810), la Société d'histoire (1811), la Société helvétique des sciences naturelles (1815), la Société de gymnastique (1832), la Société des officiers (1833) et, véritable fer de lance, la Société des carabiniers (1824).<sup>27</sup>

Cette dernière société peut sans doute être considérée comme la première association populaire capable de mobiliser un grand nombre de citoyens. Les fêtes qu'elle organise sont de véritables manifestations politiques, où l'élite des notables ainsi que les écrivains réputés présentent, sous forme de longs discours exaltés, les lignes directrices de la politique nationale naissante.<sup>28</sup> Quant aux autres sociétés, elles sont souvent composées de cercles amicaux, animés par les couches aisées de la population. Et si elles développent une activité plus discrète, elles sont politiquement tout aussi efficaces. Grâce à leur discours moins dogmatique, elles réussissent souvent à rassembler des courants politiques divergents et à fonder ce que l'on nomme communément, un courant du «juste milieu». Or, dans la formation de l'Etat national, ce «juste milieu» jouera un rôle non négligeable, car c'est lui qui amortira les tensions engendrées par les sociétés militantes du libéralisme radical.

#### *Les grandes sociétés dans l'Etat fédéral*

L'Etat fédéral de 1848 exercera une influence considérable sur l'évolution des sociétés. Les partis politiques faisant défaut, ce sont les associations qui, en premier lieu, assumeront le rôle d'intermédiaire entre les citoyens et le gouvernement central. Elles auront pour fonction d'exprimer les différents intérêts de la population et, notamment, des milieux économiques, professionnels et culturels. Un de leurs buts primordiaux consistera à intervenir auprès du Conseil fédéral et de l'administration pour expliquer les problèmes et les vœux de leurs membres.<sup>29</sup>

Ainsi, le véritable tissu politique de l'Etat fédéral est essentiellement formé par ces associations à caractère national. En même temps, en conformité avec cette pratique politique, les milieux économiques en profitent pour raffermir leurs organisations. Finalement, en 1870, c'est l'Union suisse du commerce et de l'industrie<sup>30</sup> – l'organisation faîtière la plus importante et politiquement la plus influente de la Suisse moderne – qui se constitue. Les autres grands groupes d'intérêts économiques, l'Union suisse des arts et des métiers et l'Union suisse des paysans, suivent respectivement en 1879 et 1897.<sup>31</sup> Dans ce même contexte, on voit aussi émerger une grande organisation ouvrière, l'Union syndicale suisse, fondée en 1880.

Par ailleurs, il convient d'être particulièrement attentif aux associations professionnelles qui apparaissent en grande partie dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Le nombre considérable de ce type d'associations nous a poussé à

les observer séparément. En effet, elles jouent un rôle politique important dans la mesure où elles assurent, en premier lieu et moyennant une législation appropriée, une sorte de protection corporatiste du statut social et professionnel de leurs membres. Dans cette catégorie se situent, par exemple, la Société suisse des ingénieurs et architectes (1837), celle des libraires et éditeurs (1849), celle des juristes (1861)<sup>32</sup> et celle des hôteliers (1882). Quant aux médecins, nous trouvons dans ce cahier quelques observations de Sebastian Brändli qui mettent fort bien en exergue la politique de défense de leurs intérêts professionnels dans le cadre de leurs associations.<sup>33</sup> Le caractère quasi néo-corporatiste de ce genre de sociétés est exemplaire. Car elles réussissent, en règle générale, à s'imposer en tant que groupes de pression dans la politique fédérale. En même temps, elles forment des réseaux efficaces de communications, également opérationnels dans l'ensemble du domaine politique et social.

Notons encore, pour mieux caractériser la structure des faits associatifs de cette deuxième partie de l'évolution générale, un dernier aspect important: les changements dans l'organisation interne des sociétés. Au début du siècle, en dépit d'une structure hiérarchique, la vie associative touche de très près chacun de ses membres. En d'autres termes, l'activité associative embrasse étroitement, d'une manière ou d'une autre, la grande majorité des adhérents. Il existe certes une structure interne différenciée, mais la communication et les contacts, souvent très denses au niveau individuel, permettent le développement d'une sociabilité régulière et relativement peu formalisée. Les sociétés de musique, par exemple, ne connaissent pas encore une distinction entre membres actifs et passifs. Au contraire, l'intégration de tous les membres dans une sorte de communion réitérée, fut l'un des buts nobles visés par ce genre d'associations.<sup>34</sup> Et pour mieux atteindre ces fins, le nombre des sociétaires était parfois volontairement limité.

Au cours des années 1840 et 1850, une grande partie des sociétés s'ouvrira plus largement au public, en simplifiant la procédure d'inscription ou en abaissant le montant des cotisations. La croissance des effectifs et une organisation plus différenciée – souvent liée à la création de nouvelles sections locales – exigera par la suite une structure interne plus complexe. De même, l'intégration dans un système politique national va exiger une adaptation de l'organisation interne. Il s'avère notamment indispensable, pour l'intervention au niveau de la politique fédérale, de mettre en place une administration minimale, ainsi que des groupes permanents d'experts. Dans ce nouveau contexte et conformément à la division du travail, la vie des sociétés se dissocie, et l'activité s'adapte en même temps à la complexité croissante du monde extérieur. La gestion, mais souvent aussi les décisions importantes, sont assumées par des comités directeurs, et des tâches

particulières vont être déléguées à des commissions spéciales. Dès lors, une partie des adhérents glisse vers un statut de simple spectateur et de consommateur -voire de membre totalement passif- dont la fonction se résume à une inscription sur les listes administratives.

Cette évolution transforme aussi les assemblées générales qui deviennent de plus en plus des grandes réunions mondaines où l'apparat et le spectacle priment sur les débats. A ce propos, l'assemblée annuelle de la Société suisse des Beaux-arts de 1863 est significative, car elle consiste en un déroulement de cortège pompeux, de sortie en bateaux, de déjeuner somptueux et d'un bal avec feux d'artifice. Son coût, 4000 francs, correspondait au double de la somme touchée chaque année en tant que subvention fédérale.<sup>35</sup>

L'engouement pour ces assemblées spectaculaires est corroboré par l'avènement, dans le cadre du nationalisme fin de siècle, de nombreuses fêtes patriotiques ou historiques. Cette activité, qui exige un travail et un investissement financier considérable, altère profondément la structure des sociétés. Et la sociabilité traditionnelle se dégrade pour faire place aux grands rassemblements organisés.

Contrairement à cette évolution – qui touche en premier lieu les sociétés populaires – les associations économiques et professionnelles se modernisent dans le sens d'une meilleure efficacité. Elles disposent dorénavant d'une infrastructure administrative comportant des secrétaires et des fonctionnaires professionnels. Par ailleurs, leurs secrétariats sont souvent subventionnés par l'Etat fédéral. Ainsi, vers la fin du siècle, la complexité et la diversification de la structure associative se sont énormément développées, suivant en cela l'évolution de la société industrielle et de l'Etat moderne au cap du 20ème siècle.

#### *Les différentes catégories d'associations et leur rôle dans la société suisse*

La recherche, dans ce domaine, a souvent posé un problème de fond assez important, à savoir: comment distinguer les différents types de sociétés, et comment les organiser en fonction de leur caractère si varié? Or, pendant longtemps, on s'est contenté de reconnaître quelques grandes catégories: les sociétés culturelles – comportant les académies et les associations scientifiques, les cercles de lecture, les sociétés d'art et d'industrie, ainsi que les organisations ayant trait à la musique, au chant et au théâtre; les sociétés d'utilité publique et d'émulation – auxquelles on a associé les organisations d'aide mutuelle et d'assistance sociale; les associations économiques; et finalement les sociétés appelées, à l'époque déjà, «patriotiques et politiques».

Toutefois, lorsque l'on envisage de travailler avec un éventail aussi large que le nôtre et qui, de surcroît, couvre une période marquée par une profonde transformation sociale et économique, ces quelques catégories ne sont guère opératoires. C'est la raison pour laquelle j'ai cru bon de formuler un répertoire de douze catégories principales. Trois parmi celles-ci se distinguent par un nombre relativement élevé de sociétés recensées: Sciences & culture; Arts, métiers & professions; Assistance-assurance. Chacune d'elle comporte entre 12 et 24% du nombre total des associations et, cumulées, elles occupent plus des deux cinquièmes des faits associatifs. Afin de pouvoir se faire une idée générale du caractère complexe de la structure associative, je vais passer rapidement en revue ces douze catégories.

1) Les sociétés scientifiques et culturelles constituent non seulement de par leur nombre une des catégories principales, mais elles représentent également le fond de la tradition de la sociabilité du 18<sup>ème</sup> siècle. Au 19<sup>ème</sup> siècle s'y ajoutent encore de nouveaux types d'associations, comme par exemple les organisations qui ont trait à l'école ou les cercles de loisirs pseudo-scientifiques (philatélie, etc.)

2) Cependant, vu leur importance, le chant, la musique et le théâtre ont fait l'objet d'une catégorie à part. Ce choix s'est avéré nécessaire non seulement pour alléger le premier groupe, mais surtout pour tenir compte du rôle extraordinaire du chant et de la musique dans l'avènement de la sociabilité patriotique. Or, si avant 1820, ce genre de société n'est que faiblement implanté, il s'impose nettement au cours des années 1830, 1840 et 1850. En guise d'exemple, on peut signaler la Société Helvétique de Musique, dont les fêtes nationales constituent, dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, l'un des événements sociaux de première importance.<sup>36</sup> Mais étant donné que la pratique musicale va dans le sens d'une professionnalisation, la sociabilité populaire, dans ce domaine, se développera plus tardivement et davantage dans les sociétés de chant et de fanfare.

3) A cette première série, il convient d'ajouter les associations de sport & jeux, une catégorie qui n'apparaît que dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, et qui n'atteindra son paroxysme qu'au 20<sup>ème</sup> siècle. Dans notre statistique qui s'étend jusqu'en 1914, on constate que la moitié des sociétés de ce genre est fondée après 1890 seulement. Cependant, il ne faut pas oublier que «sport & jeux» comporte aussi des associations d'une longue tradition patriotique, comme c'est le cas pour la Société fédérale de gymnastique, constituée en 1832.

4) L'utilité publique appartient elle aussi au cadre traditionnel de la sociabilité du 18<sup>ème</sup> siècle. Elle s'affirme par la suite au 19<sup>ème</sup> siècle en tant que mouvement

associatif qui reflète fidèlement une importante partie de l'imaginaire social. Dans ce sens, la Société suisse d'utilité publique (1810) représente à elle seule une véritable histoire nationale et sociale.<sup>37</sup>

5) Les associations d'assistance, qui se transforment souvent en caisses d'assurances, forment au début du siècle déjà un éventail incroyable de types divers, soit: des caisses maladie pour les différentes couches sociales, des cercles de bienfaisance et d'entraide, des associations pour veuves et orphelins, des sociétés se consacrant à l'ensevelissement des morts, et même des caisses pour dédommager les pertes éventuelles dans l'élevage. Nous ne disposons malheureusement d'aucune analyse systématique de cette structure associative, particulièrement intéressante du point de vue de l'économie et de la politique sociale au début de la révolution industrielle en Suisse. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, en partie grâce à leur transformation en caisses d'assurance, le domaine des associations d'assistance devient un pilier central de la société moderne.

6) La catégorie des arts, métiers & professions appartient aux grands courants du mouvement associatif qui se présentent en deux phases et niveaux historiques distincts: d'une part les associations de métiers au début de la révolution industrielle -qui se manifestent notamment lors de la crise économique des années 40; d'autre part, vers la fin du siècle, les regroupements des métiers lorsque la grande industrie menace sérieusement l'existence de l'artisanat. C'est aussi dans cette période que l'Union suisse des arts et des métiers, créée en 1879 après de nombreuses et vaines tentatives, acquerra le statut d'une véritable association faîtière<sup>38</sup>. Il est vrai que les associations de l'artisanat et des petits métiers -les composantes centrales de cette catégorie- recourent souvent les organisations du mouvement ouvrier, tandis que les associations des professions libérales semblent introduire un genre nouveau peu compatible avec les arts et métiers. Et pourtant, vu leur orientation de politique sociale, qui côtoie par exemple presque toujours le corporatisme, ces différents groupes sont plus apparentés qu'une première approche ne semble le suggérer.

7) Les sociétés agricoles s'implantent par vagues successives au cours du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>39</sup>. Leur croissance maximum est le résultat immédiat de la grande dépression des années 1880. Au même moment et pour la première fois, l'Etat fédéral décide, en 1884, une subvention permanente au profit de l'agriculture. Cette mesure provoquera un accroissement sensible du rôle des associations agricoles dans la politique helvétique. Cette évolution est couronnée par la fondation, en 1897, de l'Union suisse des paysans, une des associations faîtières les plus influentes.<sup>40</sup>

8) Le troisième pilier des sociétés de caractère économique est formé par la catégorie des associations du commerce et de l'industrie. Numériquement, il ne

s'agit que d'un petit groupe mais, comme je l'ai déjà signalé dans un chapitre précédent, il prend part de manière décisive à l'avènement de l'Etat fédéral. Le 90% des associations de cette catégorie date de la période postérieure à 1850 – un fait qui s'explique bien entendu aussi par la grande phase de croissance économique qui accompagne la fondation de l'Etat fédéral.

9) Les sociétés ouvrières et les syndicats, censés former le corollaire socialiste des associations économiques bourgeoises, n'occupent en fait qu'une position très faible dans la sociabilité helvétique. Les deux tiers des organisations ouvrières se développent à partir de 1890. Elles forment, de surcroît, la catégorie la plus petite de notre fichier, soit nettement moins de 5%. Mais il faut se rappeler que l'Union syndicale suisse, fondée en 1880, est, au début de son existence et pendant longtemps encore, une organisation sans grandes troupes et pourvue d'une infrastructure minimale.

10) Les associations à caractère politique –également un très petit groupe dans notre tableau– reflètent, dans leur évolution, le profil de l'histoire politique du pays. Jusqu'en 1830, les sociétés de ce type se servent souvent de l'adjectif «patriotique». Après 1830, c'est-à-dire après le succès des mouvements libéraux dans un grand nombre de cantons, débute une première vague de création d'organisations politiques partisans. Cette évolution atteint son paroxysme vers 1850. La deuxième phase de croissance s'amorce dans les années 1880, et se poursuit jusqu'à la Première guerre mondiale. Il s'agit, en effet, de la période au cours de laquelle le système politique des partis est mis en place. Le courant politique dominant (libéraux et radicaux) compte quatre fois plus d'organisations que l'opposition catholique-conservatrice. Les mouvements socialistes, quant à eux, se trouvent loin derrière.

11) La catégorie des sociétés militaires et de tir pourrait, en fait, aussi bien figurer sous la désignation «politique», car elle appartient large partie au courant de la bourgeoisie libérale ou radicale. Par ailleurs, au 17<sup>ème</sup> siècle déjà, elles jouent un rôle certain dans les villes suisses et, au 18<sup>ème</sup> siècle – en 1779 précisément – est fondée la prestigieuse Société militaire helvétique, qui réapparaîtra, en 1833, en tant que Société des officiers.<sup>41</sup> Dans la vie publique de l'Etat fédéral, les sociétés militaires et de tir – largement intégrées dans le système de milice de l'armée suisse – forment un groupe d'associations particulièrement actif. De surcroît, grâce au tir obligatoire décrété par le Conseil fédéral, financé et surveillé par le Département militaire, les sociétés de tir ont acquis un statut para-étatique.

12) Les sociétés de caractère religieux se distinguent par une évolution relativement équilibrée au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. Un quart des associations religieuses a été créé dans la première moitié du siècle et le paroxysme est atteint dans les

années 1880, juste à l'issue du «Kulturkampf». Une comparaison des évolutions dans les camps catholique et protestant confirme encore davantage l'impact de la politique générale sur les mouvements associatifs. En effet, si l'on constate une augmentation fort régulière des groupes protestants -avec un certain affaiblissement de la croissance vers 1900-, l'évolution catholique affiche un profil nettement différent. Dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la croissance du mouvement associatif catholique est quasiment nulle, tout en se situant sur un niveau très bas. Cependant, à partir des années 1860 – et en particulier avec le «Kulturkampf» des années 1870 – le nombre de fondations se multiplie pour dépasser, après 1900, celui du camp protestant. A mon avis, cette image reflète fort bien, d'une part, la modernisation de la sociabilité catholique vers la fin du siècle, et, d'autre part, la perte de vitesse -après avoir dominé le milieu du siècle- du mouvement protestant. Processus qui corrobore, de manière générale, l'évolution du libéralisme.

En présentant l'esquisse de ces douze catégories de sociétés, je n'ai nullement l'intention d'imposer un modèle d'analyse figé et immuable. De toute façon, nous avons pu constater que les différentes catégories se recoupent souvent, et que les critères retenus pour élaborer des définitions ne sont pas toujours très pertinents. Le sens d'une telle liste a des buts plus simplement didactiques: il s'agit de proposer aux chercheurs quelques champs de sociabilités délimités permettant de comparer plus facilement les études en cours.

#### *En guise de conclusion: associations, sociabilité et vie sociale*

Cette esquisse de l'histoire des faits associatifs ne serait pas complète si l'on ne relevait pas, même en marge, le rôle du dynamisme concret et quotidien des sociétaires ou, en d'autres termes, les répercussions de la sociabilité organisée dans la vie sociale et politique du pays. Ce dernier aspect, notamment, doit être souligné. En effet, l'Etat suisse, qui dispose d'une infrastructure relativement faible, cède délibérément une partie de ses tâches aux associations. Nous en avons déjà fait mention lors de la présentation des associations faitières, et il convient d'ajouter encore quelques précisions à ce sujet.

Dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle déjà, les sociétés assument de nombreuses charges publiques. Il s'agit non seulement des biens connues «oeuvres de charité», mais aussi d'entreprises dans les domaines de la culture, de la recherche scientifique ou de l'aménagement urbain. Les constructions de promenades publiques, de casinos et de musées sont souvent réalisées grâce à

l'initiative d'associations particulières.<sup>42</sup> De même, la gestion des collections de peinture et des bibliothèques est prise en charge par des sociétés adéquates. Ces initiatives sont souvent soutenues par les autorités politiques, car elles déchargent les administrations d'une partie des tâches publiques qui leur incombent.

Après la création de l'Etat fédéral, le gouvernement central -quasi dépourvu d'administration efficace- reprend cette pratique pour encadrer son travail politique et législatif. Il sollicite notamment de l'aide pour établir des statistiques, ou pour enquêter sur des problèmes spécifiques dans les différents domaines de la vie publique. Cette collaboration entre les associations et l'Etat, qui se noue à la fois sur le niveau fédéral, cantonal et communal, tisse une trame de communications politiques d'une densité extraordinaire. De surcroît, le service militaire obligatoire offre aux élites des occasions de rencontres et des liens de camaraderie qui renforcent efficacement les contacts établis dans les domaines professionnels et politiques. Comme le montre la citation qui suit, les contemporains se rendaient parfaitement compte de l'importance de cette sociabilité dans l'ensemble de la vie du pays:

«Nées avec la nouvelle Confédération, les grandes fêtes ont passé au rang d'institutions solidement ancrées. Aucun pays n'a de fêtes nationales aussi populaires que les nôtres, instituées par le peuple et célébrées par la population entière. [...] La base de toute cette activité est dans les sociétés volontaires dont le réseau s'étend sur le pays entier et qui forment entre elles des unions cantonales ou fédérales dirigées par un comité central. Les sociétés sont aussi une excellente école pratique d'organisation et de conduite des affaires, de même que les fêtes publiques ont appris aux masses à faire elles-mêmes leur police, dans la conscience du véritable esprit républicain, et à observer un ordre admirable au milieu des plus grands encombrements».<sup>43</sup>

Au vu de cette concomitance entre sociabilité organisée et système politique, il n'est guère étonnant que la formation du personnel politique soit largement médiatisée par les associations. En Suisse, une carrière politique en dehors de la vie associative est quasiment impensable. L'expérience du débat, la direction de commissions, la gestion de groupes sociaux, les processus de sélection, la création de cercles d'amis politiques et finalement la formation d'une clientèle électorale, sont autant de pratiques politiques qui s'exercent dans le cadre de la vie associative. Georges Andrey, qui a esquissé le profil du député moyen dit de ce dernier: «Les loisirs que lui laisse son activité professionnelle, son dévouement aux sociétés locales et régionales, le choix d'un parti abhorrant les extrêmes suffisent amplement à lui mériter, au prix d'une campagne électorale bien menée, la queue de pie et la tubette de conseiller national».<sup>44</sup>

En tenant compte de la complexité des faits associatifs, de la richesse de la sociabilité et de l'évolution dynamique des sociétés au cours d'un siècle, on comprend facilement l'embarras dans lequel se trouve l'historien qui tente de résumer ce domaine de l'histoire suisse. Force est de constater, en guise de conclusion, que l'état de la recherche ne permet pas de présenter une analyse globale, pertinente, précise et cohérente. On peut tout au plus esquisser quelques tendances de l'évolution générale, et avancer quelques vagues données pour tracer un tableau provisoire, démarche qui peut cependant s'avérer utile pour les recherches futures et pour une première étude comparative au niveau européen.

#### Notes

- 1 Maurice Agulhon, Introduction. La sociabilité est-elle objet d'histoire?, in: Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse (1750-1850). Sous la dir. d'Etienne François, Paris, Ed. Recherche sur les Civilisations, 1986, p. 13.
- 2 Cit. in: Hans Ulrich Jost, Société et sociabilité, in: Sociétés et sociabilité au XIXe siècle. Colloque à l'Université de Lausanne, 13-14 juin 1986, Lausanne 1986 (Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, publiés sous la dir. du Prof. H. U. Jost, t. 5/86), p. 9.
- 3 Ibid.
- 4 Storiografia francese ed italiana a confronto sul fenomeno associativo durante XVIII et XIX secolo. A cura di Maria Teresa Maiullari, Torino 1990.
- 5 Otto Dann (Hg.), Vereinswesen und bürgerliche Gesellschaft in Deutschland, Historische Zeitschrift, Beiheft 9, München 1984; Maurice Agulhon, Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité, Paris 1977.
- 6 Maurice Agulhon, Pénitents et Fracs-Maçons de l'ancienne Provence, nouvelle édition, Paris 1984, p. 228.
- 7 Beatrix Mesmer, Ausgeklammert - Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts, Basel 1988.
- 8 Dieter Düding, Organisierter gesellschaftlicher Nationalismus in Deutschland (1808-1847), München 1984 (Studien zur Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts, Bd. 13).
- 9 Vgl. Hans Ulrich Jost, Critique historique du parti politique, in: Partis et nouveaux mouvements politiques, Annuaire suisse de science politique 26, 1986, pp. 317-332.
- 10 Philipp Anton von Segesser, Sammlung kleiner Schriften, t. 3, Bern 1879, p. 283.
- 11 Beat R. Zimmermann, Verbands- und Wirtschaftspolitik am Übergang zum Staats-interventionnismus, Bern/Frankfurt a. M. 1980.
- 12 Cit. in: Agulhon, Introduction, p. 20.
- 13 Cit. in: Jost, Sociétés et sociabilité, p. 10.
- 14 Maurizio Ridolfi, Sociabilità e politica nell'Italia dell'800: aspetti dello sviluppo associativo del movimento repubblicano fra Restaurazione e primi anni post-unitari, in: Storiografia francese ed italiana a confronto sul fenomeno associativo, pp. 179-209.
- 15 Jürgen Habermas, Strukturwandel der Öffentlichkeit, Frankfurt/M 1990 (Neuaufgabe, mit einem Vorwort von J. H.).

- 16 Du 25 juillet 1833, in: Rudolf Luginbühl (Hg.), Aus Philipp Albert Stappers Briefwechsel, t. II, Basel 1891, p. 402.
- 17 Même s'il faut prendre une distance très critique par rapport aux conclusions, les thèses du livre de François Ewald (L'Etat providence, Paris 1986) doivent être retenues pour l'analyse de cette catégorie d'associations.
- 18 Ulrich Im Hof / François de Capitani , Die Helvetische Gesellschaft, 2 vol., Frauenfeld/Stuttgart 1983; Ulrich Im Hof, Vereinswesen und Geselligkeit in der Schweiz, 1750-1850, in: Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse (1750-1850), pp. 53-62; Emil Erne, Die schweizerischen Sozietäten. Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz, Zurich 1988.
- 19 Eduard Keller/Wilhelm Niedermann, Die Schweizerischen Vereine für Bildungszwecke im Jahre 1871, Basel/Genf/Lyon 1877.
- 20 Un exemple très instructif: Python Francis, Le clergé fribourgeois et les défis du libéralisme durant la première moitié du XIXe siècle. Nouvelles approches fondées sur les activités d'une association secrète d'ecclésiastiques, in: Itinera, Fasc. 4, 1986, hg. von der Allg. Geschichtsforschenden Ges. der Schweiz, Basel 1986, pp. 91-111.
- 21 Je tiens à renvoyer à deux exemples étudiés par mes collaboratrices: Denise Francillon, Les étapes constitutives d'un ordre social: Vevey, 1750-1850, in: Sociétés et sociabilité au XIXe siècle, pp. 29-51, et Isabelle Crisinel, La fonction des associations locales dans la communauté nyonnaise (1850-1914), mém. de licence, Lausanne 1988.
- 22 Ulrich Im Hof, Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung, München: Beck, 1982, p. 195.
- 23 Karl Nef, Die Collegia Musica in der deutschen reformierten Schweiz von ihrer Entstehung bis zu Beginn des 19. Jahrhunderts, St. Gallen 1897.
- 24 Gazette de Lausanne, 12 août 1823, cit. in: BURDET Jacques, «Les Vaudois et la Société helvétique de musique», Revue historique vaudoise 75, 1967, p. 31.
- 25 Revue Suisse 1, 1838, p. 653.
- 26 Vgl. Hans Ulrich Jost, Künstlergesellschaften und Kunstvereine in der Zeit der Restauration. Ein Beispiel der soziopolitischen Funktion des Vereinswesens im Aufbau der bürgerlichen Öffentlichkeit, in: Nicolai Bernard und Quirinus Reichen (Hg.), Gesellschaft und Gesellschaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Professor Dr. Ulrich Im Hof, Bern 1982, pp. 341-368.
- 27 Pour des références bibliographiques, voir Im Hof, «Vereinswesen und Geselligkeit», op. cit., p. 58-59, et Handbuch der Schweizer Geschichte, t. 2, Zürich 1977, pp. 913-914.
- 28 Il existe un exemple pourvu d'une documentation particulièrement riche: la fête fédérale de tir de 1844. Cf. Feierabend August, Das Doppelfest der vierhundertjährigen Schlachtfeier bei St. Jakob, Zürich 1844; Gotthelf Jeremias, Eines Schweizers Wort an den Schweizerischen Schützenverein, Solothurn 1844.
- 29 Benedikt Hauser, Wirtschaftsverbände im frühen schweiz. Bundesstaat (1848-74), Basel/Frankfurt a. M. 1985.
- 30 Bernhard Wehrli, Aus der Geschichte des Schweizerischen Handels- und Industrievereins 1870-1970, Erlenbach-Zürich/Stuttgart 1970.
- 31 Erich Gruner, Die Wirtschaftsverbände in der Demokratie, Erlenbach-Zürich 1956.
- 32 H. Fritzsche, Der Schweiz. Juristenverein 1861-1960, Basel 1961.
- 33 Cf. aussi Rudolf Braun, Zur Professionalisierung des Ärztestandes in der Schweiz, in: Bildungsbürgertum im 19. Jahrhundert, Teil I, hg. von Werner Conze und Jürgen Kocka, Stuttgart 1985, p. 332-357.
- 34 Ferdinand Häfelen, «Die musikalische Gesellschaft in Bern», Berner Taschenbuch 6, 1857, et 7, 1858, p. 122-159, 216-261.
- 35 Vortrag an den bernischen Kantonal-Kunstverein gehalten bei der Hauptversammlung vom 8.

- Dezember 1863, Bern 1864; Lisbeth Marfurt-Elmiger, Der Schweizerische Kunstverein 1806-1981, Bern 1981.
- 36 Gerhard Bucky, Die Rezeption der Schweizerischen Musikfeste (1808-1867) in der Öffentlichkeit, Diss. phil. I Zürich, Düsseldorf 1934.
- 37 Walter Rickenbach, Geschichte der Schweiz. Gemeinnützigen Gesellschaft, 1810-1960, Zürich 1960.
- 38 H. Tschumi, Der Schweiz. Gewerbeverband 1879-1929, Bern 1929.
- 39 Erich Gruner, Mouvements paysans et problèmes agraires en Suisse de la fin du XVIIIe siècle à nos jours, in: Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale, 1976, no 6, pp. 282-295.
- 40 Benedikt Mani, Die Bundesfinanzpolitik des schweizerischen Bauernstandes in der neueren Zeit, Romanshorn, 1928.
- 41 J. Feldmann, Die Helvetisch-militärische Gesellschaft 1779-1797, in: Revue militaire suisse, 1961, pp. 555-559; Hervé de Weck, 1833-1983: La Société des officiers, une institution typiquement suisse, in: 150 ans Société des Officiers, publié par la Revue militaire suisse, 1983, pp. 7-14.
- 42 Hans Ulrich Jost, Promenades dans la ville, in: Vivre et imaginer la ville, XVIIIe-XIXe siècles. Contributions réunies par François Walter, Genève 1988, pp. 83-95.
- 43 Paul Seippel, La Suisse au XIXe siècle, t. III, Lausanne/Berne, 1901, p. 357.
- 44 Georges Andrey, Personnalité politique et carrière parlementaire, Geschichte und politische Wissenschaft. Festschrift für Erich Gruner, hg. von B. Junker, P. Gilg et R. Reich, Berne 1975, p. 273.

